

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL

N° 2024-117

OBJET :

MSP de la Vallée d'Aulps et de la
Vallée du Brevon – Fixation de
nouveaux tarifs de location des
locaux professionnels

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 juin 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et CETTOUR-CAVÉ Lætitia.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :28
pour :28
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Myriam LEFANT à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER,
- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Sophie MUFFAT à Philippe VINET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que les locaux des MSP de la Vallée d'Aulps et de la Vallée du Brevon sont actuellement loués à des professionnels de santé sur la base de tarifs qui avaient été revus à la baisse, à compter du 1^{er} juillet 2023, et que des avenants avaient été passés pour les baux en cours afin de prendre en compte ces nouveaux tarifs.

Suite au départ du Dr JEANNEY, elle propose de passer un nouveau bail professionnel avec le Dr MOUNIER, à compter du 1^{er} juillet 2024. Par équité avec les autres professionnels de santé dont le loyer sera révisé au 1^{er} juillet 2024 via la formule d'indexation prévu dans les baux, elle propose d'appliquer la même formule de révision pour calculer le loyer qui sera prévu dans le bail à passer avec le Dr MOUNIER. Au 1^{er} juillet 2024, les tarifs des loyers en vigueur seront donc les suivants :

- MSP de la Vallée d'Aulps
 - Lot n° 1 – 111,98 € TTC
 - Lot n° 5 – 82,45 € TTC
 - Lot n° 6 – 431,90 € TTC
 - Lot n° 7 – 431,90 € TTC
 - Lot n° 9 – 68,71 € TTC
 - Lot n° 10 – 119,09 € TTC
- MSP de la Vallée du Brevon
 - Lot n° 10 – 108,97 € HT
 - Lot n° 9 – 312,22 € HT
 - Lot n° 8 – 88,36 € HT
 - Lot n° 13 – 108,97 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** les tarifs présentés ci-dessus qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2024 pour les baux en cours ainsi que pour tout nouveau bail,
- **autorise** Madame la Présidente à signer un nouveau bail professionnel avec le Dr MOUNIER ainsi que tout nouveau bail à venir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente

Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance

Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :